

Fiche Pellet *pratique*

Le chauffage au granulé de bois



Conseils pratiques **3**

Faire installer un poêle ou un insert à granulé de bois



à savoir

Règle n°1

Ne pas "surdimensionner" la puissance de votre poêle

La tentation est grande de prévoir plus large, "au cas où". C'est pourtant la première erreur à éviter : votre poêle ne fonctionnera pas à plein régime, son rendement sera moindre, son encrassement sera supérieur et votre consommation de bois sera plus grande. Choisissez donc la puissance correspondant "au plus juste" à vos besoins de chaleur (volumes à chauffer, qualité d'isolation, ventilation...).

Avant de vous vendre un poêle, le professionnel doit faire un bilan de vos besoins énergétiques.

Autonomie

Les poêles à granulé de bois se chargent avec des sacs de 15 kg. La trémie du poêle permet en général de stocker entre 20 et 40 kg de granulés. Cela offre, selon la puissance et les conditions de températures intérieures et extérieures, une autonomie de 1 à 3 jours en saison de chauffe.

Bruit

Les poêles à granulé fonctionnent avec au moins un ventilateur et un moteur. Certains peuvent faire un léger bruit. Beaucoup sont maintenant très silencieux. Parlez-en avec votre installateur pour vous faire conseiller et ne pas avoir de mauvaise surprise.

Si vous avez fait le choix d'un poêle, voici des conseils pour s'assurer d'une bonne installation et d'un bon entretien.

Bien choisir son matériel

Dans tous les cas, votre poêle doit être conforme à la norme EN 14785. Demandez le certificat de conformité à votre installateur ou à votre distributeur. Celui-ci est nécessaire pour obtenir le crédit d'impôt.

Il existe 2 types d'appareils :

- **Poêles non étanches** : la prise de l'air de combustion de votre poêle se fait directement dans la pièce où se trouve le poêle. C'est le montage traditionnel.
- **Poêles étanches** : la prise d'air de combustion doit se faire à l'extérieur de la maison. Il est indispensable dans la nouvelle réglementation thermique en tant que chauffage principal. Pour ce faire, l'air frais arrive soit par un conduit prévu à cet effet, soit grâce à de nouveaux conduits de fumées dits "double flux". Dans ce dernier cas, votre installateur devra s'assurer de la compatibilité du réglage du poêle avec le conduit pour garantir le tirage requis.

Il existe 3 types de poêles selon votre usage :

Votre poêle est dans la pièce principale de vie mais il peut chauffer d'autres pièces.

- **à air de convection** : l'air chaud est propulsé uniquement dans la pièce de vie (avec ou sans ventilateur de convection forcée),
- **à air chaud canalisable** : l'air est amené dans d'autres pièces par des canalisations d'air chaud, l'installateur doit s'assurer que le régime de ventilation du logement n'est pas contrarié,
- **hydraulique** : le poêle chauffe un réseau hydraulique connecté à des radiateurs à eau ou à un plancher chauffant. Cette solution est possible soit en couplage d'une installation de chauffage central existante, soit en chauffage principal plutôt dans des petits logements ou des logements à basse consommation d'énergie. Les règles d'installation du DTU 65.11 relatives à la sécurité des installations de chauffage central doivent être appliquées.



Bien installer son poêle à granulé

En dehors des zones couvertes par l'arrêté de mars 1969 (voir illustration ci-dessous), les montages étanches d'appareils à granulé ne sont possibles qu'avec des systèmes de conduits de fumées sous avis technique et des appareils sous avis technique. Le montage de type "ventouse horizontale" avec sortie en façade n'est pas autorisé dans le neuf.

Check-liste pro

Avant d'installer, votre installateur doit s'assurer des points suivants :

- Dimensionner et choisir le conduit de fumée selon la norme EN 13384.1.
- Se référer à la préconisation du fabricant si les données ne permettent pas un calcul sur les bases de cette norme.

Pour utiliser un conduit existant, si sa dimension est correcte, votre installateur doit :

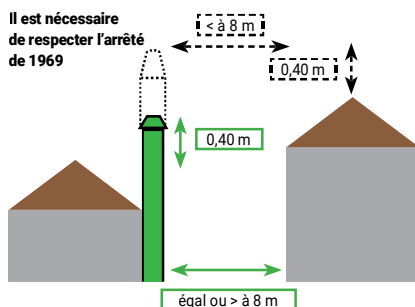
- S'assurer que le conduit existant est propre à l'utilisation, s'il faut et si on peut passer un tubage dedans ; dans tous les cas, le conduit doit être ramoné avant la première utilisation.
- Respecter la hauteur réglementaire du conduit décrite par l'arrêté du 22 octobre 1969 repris dans le DTU 24.1 (voir illustration ci-contre).
- Respecter les distances de sécurité, en fonction du type de conduit et au niveau du raccordement.

Conseils de pro

Le conduit de fumée doit être, soit installé conformément au DTU 24.1 en cas d'installation "traditionnelle", soit conformément aux avis techniques ou Document Technique d'Application dans les situations non couvertes par l'arrêté de mars 1969. Dans tous les cas son dimensionnement doit être réalisé pour garantir son bon fonctionnement et sa compatibilité avec l'appareil à installer. Un tubage pourra être nécessaire dans le cas d'un conduit existant dont l'état et le dimensionnement ne sont pas adaptés (basse température des fumées, risque de condensation...).

Le débouché du conduit doit être situé à 0,40 m au moins au-dessus de toute partie distante de moins de 8 m sauf si, du fait de la faible dimension de cette partie de construction, il n'y a pas de risque que l'orifice du conduit se trouve dans une zone de surpression.

Pour les toits terrasse et toits avec pente inférieure à 15°, prévoir un débouché à 1,20 m ou 1 m au dessus de l'acrotère.



à savoir

Installation électrique : L'alimentation électrique de votre poêle doit être séparée du reste du circuit électrique grâce à une protection en

tête de ligne raccordée directement au tableau électrique. Dans tous les cas, respecter les dispositions de la NF C15100.

Bien utiliser son poêle à granulé

Entretenez votre poêle régulièrement

- **un entretien fréquent :** vider le cendrier, aspirer les poussières, nettoyer la vitre... Se reporter aux préconisations du fabricant ;
- **un entretien annuel :** faire ramoner votre conduit 2 fois par an et faire entretenir le poêle par un professionnel dans le cadre d'un contrat annuel d'entretien. Le ramonage est le même que pour les appareils à bois.

Suivez les consignes d'entretien données par le fabricant de votre poêle. Pour un fonctionnement optimal de votre poêle, exigez du pellet certifié par NF Biocombustible, DINplus ou ENplus®. Contrôlez la mention d'un numéro de titulaire qui garantit des contrôles externes de votre granulé : la mention "conforme à" n'apporte aucune garantie.

→ Consultez notre fiche 4 "Exigez des granulés de bois certifiés"

à savoir

Règle n°2

Faites appel à un installateur QualiBois

N'installez surtout pas votre poêle vous-même et exigez un installateur "QualiBois". C'est la seule qualification officielle qui garantisse les compétences minimales de votre installateur : formation, contrôles extérieurs, grilles d'autocontrôle, etc. C'est donc le gage minimal de la qualité de votre installation.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les aides financières comme le crédit d'impôt ou l'Eco prêt à taux 0 sont attribués

uniquement aux particuliers ayant recours à une entreprise reconnue Grenelle de l'Environnement (RGE), c'est à dire qualifiée QualiBois.



Règle n°3

Un raccordement des fumées conforme

Ce point crucial pour votre sécurité est de la responsabilité de votre installateur. Si vous avez le moindre doute quant à la solution proposée, n'hésitez pas à demander un autre devis ou à demander conseil à un fumiste/ramoneur.



Propellet France est l'association nationale du chauffage au granulé de bois. Ses missions sont d'animer, de structurer une filière de qualité et de promouvoir le chauffage au granulé de bois.

Retrouvez toutes les fiches **Pellet** pratique et la liste des membres

www.propellet.fr

Avec le soutien de :



Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois